

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

**PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES**  
**Séance d'installation du Conseil de Communauté**  
**Election des membres du BUREAU**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi huit avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, élus conformément aux règles en vigueur, se sont réunis à la salle d'animation à NOGARO, sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GOUANELLE, Président en place.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :**

Commune	Nom/Prénom	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
ARBLADE-LE-HAUT	TROQUEREAU Christelle	X		
BETOUS	MENGELLE Jean-Marie	X		
BOURROUILLAN	GOUANELLE Vincent	X		
CAUPENNE d'A <sup>c</sup>	GUICHEBAROU Patrick	X		
	ORTEGA Josiane	X		
CRAVENCERES	BAILLET Jérôme		X	Vincent GOUANELLE
ESPAS	CAZERES Pierre	X		
LANNE-SOUBIRAN	GARRALON Hervé	X		
LE HOUGA	FEUILLET-GALABERT Patricia	X		
	MATHIEU Jean-Marie	X		
	LAPEYRE Anne	X		
	SAINT-LANNES Claude	X		
	TRUCHAT Romain	X		
LAUJUZAN	LASSALLE Patrick	X		
LOUBEDAT	SEMPE Bernard	X		
LUPPE-VIOLLES	LACOSTE David	X		
MAGNAN	DUCLAVE Jean	X		
MANCIET	GARBAY Stéphane	X		
	SOULES Philippe	X		
	CAPDEPONT Pierre	X		
MONGUILHEM	LEYMARIE Thierry	X		
MONLEZUN d'A <sup>c</sup>	SAUQUES Philippe	X		
MORMES	SPOERRY Quitterie	X		
NOGARO	PEYRET Christian	X		
	CARRERE-CAMPISTRON Christine	X		
	DROUARD Jean-Claude	X		
	MARTINOT Maryse	X		
	FRANCH Patrick	X		
	MARQUE Christine	X		
	LAFFORGUE Daniel	X		
	DUFAU David	X		
	MARQUE Magali	X		
QUITADAMO Justine	X			
PERCHEDE	CUVELLIER Isabelle		X	Patrick GUICHEBAROU
SAINTE-CHRISTIE d'A <sup>c</sup>	SAINT-MARTIN Thierry	X		
SAINT-GRIEDE	BOUSSES Jean-Claude	X		
SAINT-MARTIN d'A <sup>c</sup>	ARTIGOLE Éric	X		
SALLES d'A <sup>c</sup>	FAGET Martine	X		
SION	BRAGAGNOLO Michel	X		
SORBETS	LAMOTHE Laurent	X		
TOUJOUSE	BALAINÉ Nicolas		X	
URGOSSE	COLLAVINO Gérard	X		

**Etaients présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires**

Suppléants :

Commune	Nom/Prénom	Présent avec voix délibérative	En remplacement de :
TOUJOUSE	TACCHI Gilles	X	BALAINÉ Nicolas

**Doyen d'âge du Conseil Communautaire** : M. DUCLAVE Jean, conseiller communautaire de MAGNAN.

**Secrétaire de séance** :

Le Président de séance invite le conseil communautaire à désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Est désignée secrétaire de séance : Mme QUITADAMO Justine, conseillère communautaire de Nogaro.

<b>INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
--

La séance a été ouverte sous la présidence du Doyen d'âge de l'Assemblée, qui, après l'appel nominal a déclaré installer,

**Arblade-le-Haut** : TROQUEREAU Christelle

**Bétous** : MENGELLE Jean-Marie

**Bourrouillan** : GOUANELLE Vincent

**Caupenne d'Armagnac** : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA Josiane

**Cravencères** : BAILLET Jérôme

**Espas** : CAZERES Pierre

**Le Houga** : FEUILLET-GALABERT Patricia, MATHIEU Jean-Marie, LAPEYRE Anne, SAINT-LANNES Claude et TRUCHAT Romain.

**Lanne-Soubiran** : GARRALON Hervé

**Laujuzan** : LASSALLE Patrick

**Loubédats** : SEMPE Bernard

**Luppé-Violles** : LACOSTE David

**Magnan** : DUCLAVE Jean

**Manciet** : GARBAY Stéphane, SOULES Philippe et CAPDEPONT Pierre

**Monguilhem** : LEYMARIE Thierry

**Monlezun d'Armagnac** : SAUQUES Philippe

**Mormès** : SPOERRY Quitterie

**Nogaro** : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, DROUARD Jean-Claude, MARTINOT Maryse, FRANCH Patrick, MARQUE Christine, LAFFORGUE Daniel, DUFAU David, MARQUE Magali, QUITADAMO Justine.

**Perchède** : CUVELLIER Isabelle

**Sainte-Christie d'Armagnac** : SAINT-MARTIN Thierry

**Saint-Griède** : BOUSSES Jean-Claude

**Saint-Martin d'Armagnac** : ARTIGOLE Éric

**Salles d'Armagnac** : FAGET Martine

**Sion** : BRAGAGNOLO Michel

**Sorbets** : LAMOTHE Laurent

**Toujouse** : BALAINÉ Nicolas

**Urgosse** : COLLAVINO Gérard

dans leur fonction de conseillers de la Communauté de Communes.

## ELECTION DU PRESIDENT

## ***Présidence de l'assemblée***

Le doyen d'âge des membres présents du Conseil Communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 40 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### ***Constitution du bureau :***

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- David LACOSTE
- Jean-Marie MENGELLE

### ***Déroulement de chaque tour de scrutin :***

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### ***Premier tour de scrutin***

Sont candidats :

- GOUANELLE Vincent
- PEYRET Christian

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 41
- f. Majorité absolue : 21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
GOUANELLE Vincent	21	Vingt et un
PEYRET Christian	20	Vingt

Monsieur Vincent GOUANELLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### *Installation du Président et passation de présidence*

Monsieur GOUANELLE Vincent nouvellement élu Président est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à 19 heures 45.

Suspension de séance suite à la proposition du Président élu.

## **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent élu président, le Conseil Communautaire a été invité à déterminer le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE** :

- De fixer le nombre des vice-présidents du Conseil Communautaire à 8
- De fixer le nombre des autres membres du Bureau à 3

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Absentions : 0

## **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Monsieur GOUANELLE Vincent Président nouvellement élu, rappelle que le Conseil Communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Rappel des règles applicables

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 032-243200409-20260408-DC252026-DE



Le Président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du CGCT, rendu applicable aux membres du Bureau par renvoi de l'article L. 5111-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis pour chacun des autres membres du Bureau.

Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

## ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

### *Premier tour de scrutin*

Sont candidats :

- SPOERRY Quitterie
- GUICHEBAROU Patrick

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 42
- Majorité absolue : 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUICHEBAROU Patrick	21	Vingt et un
SPOERRY Quitterie	21	Vingt et un

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun des candidats, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

### *Deuxième tour de scrutin*

Sont candidats :

- SPOERRY Quitterie
- GUICHEBAROU Patrick

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 42
- Majorité absolue : 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUICHEBAROU Patrick	21	Vingt et un
SPOERRY Quitterie	21	Vingt et un

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun des candidats, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

### *Troisième tour de scrutin*

Sont candidats :

- SPOERRY Quitterie
- GUICHEBAROU Patrick

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 42
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUICHEBAROU Patrick	21	Vingt et un
SPOERRY Quitterie	21	Vingt et un

### *Proclamation de l'élection du premier vice-président :*

M. GUICHEBAROU Patrick, à égalité des suffrages, est élu au bénéfice de l'âge et a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

Nouvelle suspension de séance suite à la proposition du Président.

**ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT*****Premier tour de scrutin***

Sont candidats :

- ARTIGOLE Éric

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 41
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARTIGOLE Éric	41	Quarante et un

***Proclamation de l'élection du deuxième vice-président :***

M. ARTIGOLE Éric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT*****Premier tour de scrutin***

Sont candidats :

- PEYRET Christian

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 35
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PEYRET Christian	35	Trente cinq

***Proclamation de l'élection du troisième vice-président :***

M. PEYRET Christian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

# ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

## Premier tour de scrutin

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 032-243200409-20260408-DC252026-DE

Sont candidats :

- SPOERRY Quitterie

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SPOERRY Quitterie	36	Trente six

### **Proclamation de l'élection du quatrième vice-président :**

Mme SPOERRY Quitterie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 4<sup>ème</sup> vice-présidente et a été immédiatement installée.

# ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

## Premier tour de scrutin

Sont candidats :

- SAINT-LANNES Claude

Résultats du premier tour de scrutin :


- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 35
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SAINT-LANNES Claude	35	Trente cinq

### **Proclamation de l'élection du cinquième vice-président :**

M. SAINT-LANNES Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**  
**Premier tour de scrutin**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026  
Reçu en préfecture le 10/04/2026  
Publié le   
ID : 032-243200409-20260408-DC252026-DE

Sont candidats :  
- SOULES Philippe

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 34
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SOULES Philippe	34	Trente quatre

***Proclamation de l'élection du sixième vice-président :***

M. SOULES Philippe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT**

***Premier tour de scrutin***

Sont candidats :  
- SAINT-MARTIN Thierry

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 28
- f. Majorité absolue : 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SAINT-MARTIN Thierry	28	Vingt huit

***Proclamation de l'élection du septième vice-président :***

M. SAINT-MARTIN Thierry ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

# ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

## Premier tour de scrutin

Envoyé en préfecture le 10/04/2026  
Reçu en préfecture le 10/04/2026  
Publié le  
ID : 032-243200409-20260408-DC252026-DE

Sont candidats :  
- TRUCHAT Romain

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 27
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRUCHAT Romain	27	Vingt sept

### **Proclamation de l'élection du huitième vice-président :**

M. TRUCHAT Romain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

# ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

## Premier tour de scrutin

Sont candidats :  
- QUITADAMO Justine

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
QUITADAMO Justine	37	Trente sept
SPOERRY Quitterie	1	Un

### **Proclamation de l'élection d'un membre du Bureau :**

Mme QUITADAMO Justine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

# ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

## Premier tour de scrutin

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Regu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 032-243200409-20260408-DC252026-DE



Sont candidats :

- LAPEYRE Anne

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAPEYRE Anne	30	Trente
SPOERRY Quitterie	1	Un

### *Proclamation de l'élection d'un membre du Bureau*

Mme LAPEYRE Anne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

# ELECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

## Premier tour de scrutin

Sont candidats :

- GARBAY Stéphane

Résultats du premier tour de scrutin :


- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GARBAY Stéphane	29	Vingt neuf
SPOERRY Quitterie	1	Un

### *Proclamation de l'élection d'un membre du Bureau*

M. GARBAY Stéphane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du mercredi 08 avril 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026  
Reçu en préfecture le 10/04/2026  
Publié le   
ID : 032-243200409-20260408-DC252026-DE

*Observations et réclamations :*

Néant

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du mercredi 08 avril 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 032-243200409-20260408-DC252026-DE



**Clôture du Procès-Verbal des opérations électorales :**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 08 avril 2026 à 23 heures 40 minutes, en double exemplaire a été, après lecture signé par le Président, le Conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire de séance.

Le Président

Le Doyen d'âge

La Secrétaire de Séance

Les assesseurs